



Bourg-en-Bresse, le 19 JAN. 2024

La préfète

à

Destinataires *in fine*

**Objet** : Adaptation de la posture Vigipirate « hiver – printemps 2024 »

**Pièce jointe** : Logo « sécurité renforcée – risque attentat » à diffuser largement

Sur décision du Premier ministre, une nouvelle posture Vigipirate « hiver – printemps 2024 » est activée. Cette posture ramène l'ensemble du territoire national au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ». Elle est applicable jusqu'à nouvel ordre.

Cette nouvelle posture met l'accent sur la sécurité des bâtiments à usage d'enseignement et des lieux de culte ainsi que sur les bâtiments publics et institutionnels. Elle vise également à apporter une attention particulière aux activités et sites liés à la préparation des jeux olympiques et paralympiques (JOP).

Cette nouvelle posture vise à maintenir et ou à renforcer :

- la sécurité des établissements scolaires, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des établissements de santé et des lieux de culte (période de Ramadan (du 10 mars au 9 avril), dimanche des Rameaux (24 mars), Pâques (31 mars au 1<sup>er</sup> avril), Laylat al-Qadr (5 avril), Aïd El Fitr (9 au 10 avril), Pessa'h (22 au 30 avril)) notamment en :
  - restreignant voire interdisant les activités (circulation, stationnement) aux abords des installations/bâtiments désignés ci-dessus ;
  - accentuant la surveillance aux abords des installations des bâtiments désignés ci-dessus ;
  - contrôlant les accès des personnes (inspection visuelle des bagages à main, ouverture des sacs et des vestes), des véhicules et des objets entrants ;
- la sécurité des commémorations (notamment celles labellisées 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération), des événements (Les Nuits de la lecture (18 au 24 janvier), fête du Cochon à Bourg-en-Bresse (4 février), semaine de la Francophonie (14 au 24 mars), fêtes de conscrits etc.) et grands rassemblements ;
- la coordination des services assurant la mission de garde-frontières sur les points de passages autorisés (PPA) ;
- la vigilance sur les activités et rassemblements dans le cadre de l'Olympiade culturelle ou à la préparation des JOP ;
- la vigilance et la protection face aux menaces d'origine cyber notamment par la bonne mise en place des mesures d'hygiène informatique présentées dans le « guide d'hygiène informatique de l'ANSSI » et par le signalement, le plus rapidement possible, de toute tentative d'approche, d'attaque ou de déstabilisation d'un système d'information en choisissant l'acteur gouvernemental de la sécurité du numérique pouvant vous aider (liens disponibles sur le site internet des services de l'État dans l'Ain ou en flashant le QR code présent ci-dessous).

Je vous demande de renouveler aux agents publics et notamment à ceux qui exercent des missions en lien avec la sécurité les consignes de vigilance qu'il convient d'observer pour leur propre protection.

Afin d'informer nos concitoyens de l'activation du niveau « sécurité renforcée – risque attentat » je vous demande de diffuser largement le logo présent en pièce jointe à cette posture.

Vous pouvez retrouver toutes les mesures et les documents utiles sur le site internet des services de l'État dans l'Ain <http://www.ain.gouv.fr/>



La préfète,

Chantal MAUCHET

DESTINATAIRES :

- Mesdames et Messieurs les sous-préfets d'arrondissements
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Ain
- Monsieur le directeur départemental de la police nationale
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Monsieur le chef de la division de l'Ain, direction régionale des douanes et des droits indirects
- Madame la directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Monsieur le directeur de la direction départementale des territoires
- Monsieur le directeur de la direction départementale de la protection des populations
- Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Monsieur le président du conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les maires de l'Ain
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale
- Messieurs les représentants des autorités culturelles de l'Ain

POUR INFORMATION :

- Madame la directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le directeur de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Madame la directrice des services départementaux de l'Éducation nationale